

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 24 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 7 minut. soir,	Omnibus.
4 — 32 — —	Express.
3 — 47 — —	Express-Poste.
9 — 48 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.
--------------------------	----------

Départs de Saumur pour Paris.

49 heure 50 minut. mat.	Express.
11 — 51 — —	Omnibus.
6 — 6 — —	Omnibus.
9 — 44 — —	Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 17 minut. matin,	Omnibus.
---------------------------	----------

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f.	Poste, 24 f.
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le *Moniteur* publie dans partie officielle, un rap-
port à l'Empereur par le ministre de l'instruction
publique et des cultes, concernant la division en
trois classes, du personnel, des inspecteurs, de l'in-
struction primaire, dans les départements autres que
celui de la Seine, et les traitements affectés à cha-
que classe, ainsi que la réunion de deux ou plu-
sieurs arrondissements sous la surveillance d'un
seul inspecteur, et décret conforme y annexé.

On lit dans le *Constitutionnel* :

Dans la séance de la Chambre des lords, du 24,
le comte de Malmesbury, ministre des affaires
étrangères, a donné lecture de plusieurs documents
se rapportant à l'affaire du *Regina-Cæli*. Le noble
lord a constaté qu'il résultait de ces pièces officiel-
les que le bon droit était du côté du capitaine fran-
çais. Il a aussi fait cette réflexion : que l'affaire de
la *Regina-Cæli* prouve, une fois de plus, qu'il ne
faut pas toujours ajouter foi au premier récit d'un
événement.

Le premier document dont lecture a été donnée
à la Chambre des lords est une dépêche du ministre
de la marine de France à son collègue des affaires
étrangères, contenant un exposé des faits. Voici
cette dépêche :

« Mon cher comte, nous avons appris par les
journaux français et anglais les déplorables scènes
qui ont eu lieu à propos de la *Regina-Cæli* sur la
côte occidentale de l'Afrique. Je viens de recevoir
et m'empresse de vous le communiquer, le rapport
du lieutenant Pointel, chef d'état-major du com-
mandant de la station navale de ces localités. J'y
ajoute la lettre de M. Protet et celle du commandant
de Gorée à ce sujet afin de bien vous mettre au cou-
rant de tous les détails de cette affaire. Voici les
faits :

« La *Regina-Cæli*, partie pour la côte orientale
de l'Afrique pour y chercher des travailleurs libres
pour nos colonies, arriva à Cap-de-Monte le 29 oc-
tobre. Le chef de cette localité invita le capitaine
Simon à faire choix de cette partie de la côte pour

les opérations, et ils se rendirent à Monrovia pour
y régler les conventions. Le président de la répu-
blique de Libéria approuva pleinement les vues du
capitaine Simon, et celui-ci se hâta de verser entre
les mains des autorités locales 1,564 piastres pour
le droit dû sur 400 travailleurs libres qui devaient
lui être fournis en 40 jours. Ce fait, soit dit en pas-
sant, peut donner une idée de la confiance qu'il
faut accorder aux récentes protestations des autori-
tés libériennes au sujet de notre émigration, et sur
tesquelles l'ambassadeur d'Angleterre à Paris s'est
appuyé si fort pour combattre nos propres convic-
tions.

« Quoi qu'il en soit, l'enrôlement des émigrants
s'est opéré avec le plus grand soin et la plus grande
facilité, sous la surveillance à la fois des autorités
locales et des agents français. 261 émigrants étaient
déjà à bord, le reste était sur le point de s'embar-
quer, quand, à la suite d'une discussion entre le cui-
sinier et un nègre, les émigrants massacrèrent le
second et onze hommes de l'équipage. Le capitaine
Simon voulut se rendre à bord; mais son canot
ayant chaviré, il fut contraint de revenir à terre.
Puis, aidé par la milice locale et une quarantaine
d'Américains qu'il avait loués, le capitaine Simon
chercha à reprendre son vaisseau, croisant à l'en-
tour à l'aide de deux bateaux, de façon à ne pas le
perdre de vue.

« Les choses en étaient à ce point à la date du 15
avril, lorsqu'arriva l'*Ethiophe*, vaisseau marchand,
sous les ordres du capitaine Croft. Ce navire avait été
appelé par M. Newham, consul anglais qui remplit
en même temps les fonctions de consul français
à Monrovia.

« Quand ce bâtiment à vapeur fut sur le point
d'atteindre la *Regina-Cæli*, le capitaine Simon, qui
ne perdait pas son navire de vue, vint à bord de
l'*Ethiophe*, déclara qu'il était le capitaine de la *Regina-
Cæli*, et demanda dans quels termes il pouvait ac-
cepter l'appui du steamer anglais. Il ne reçut pas
de réponse. Le vice-consul espagnol d'Acro, et un
négoçant français, passagers à bord de l'*Ethiophe*,
lui expliquèrent qu'on allait prendre possession de
son bâtiment. Le capitaine Simon voulut alors quit-

ter le pont de l'*Ethiophe* et se rendre à bord de la *Re-
gina-Cæli*; mais il en fut empêché : on s'empara de
sa personne, et on le consigna à la garde de deux
marins anglais.

Pendant ce temps, l'*Ethiophe* prenait la *Regina-
Cæli* à la remorque, sans rencontrer la plus légère
résistance de la part des émigrants, et continuait
sa route. Le capitaine Simon pria le vice-consul es-
pagnol dont il vient d'être question de demander
pour lui le temps de réunir à terre huit hommes
de son équipage, dont deux étaient blessés; mais
le capitaine Croft refusa péremptoirement, et con-
tinua à gouverner vers Monrovia, où l'on arriva à
huit heures du soir environ.

« Le rapport du lieutenant Pointel, concernant
cet incident, contient le passage suivant : « M. Ma-
nuel Leira y Daroca, le vice-consul espagnol, ma-
nifesta son indignation de la conduite brutale du
capitaine de l'*Ethiophe*, et protesta ouvertement
contre l'abandon des huit Français. Il délivra en-
suite au capitaine Simon, un certificat consta-
tant qu'il était présent au moment où son navire
avait été capturé. »

« En débarquant à Monrovia, le capitaine Simon
se rendit chez l'agent consulaire français, M.
Newham, l'informa de ce qui s'était passé et dé-
posa entre ses mains une protestation contre la sai-
sie de son navire. D'un autre côté, le capitaine de
l'*Ethiophe* écrivait à M. Newham, en prétendant
que l'acte dont il avait pris la responsabilité consti-
tuait le sauvetage d'un bâtiment abandonné et ama-
riné en plein océan. La faiblesse, ou plutôt la com-
plicité des autorités de Libéria vint encore accroître
les difficultés. Les émigrants insurgés achevèrent
de piller le chargement de la *Regina-Cæli* à l'an-
crage même de Monrovia, malgré la présence de
l'*Ethiophe*. On leur permit alors de débarquer et de
se disperser sans essayer même de se saisir de ceux
que leurs camarades signalaient comme les meur-
triers des onze marins. »

Après avoir déclaré qu'il existe un autre rapport
qui corrobore le précédent, et avoir exprimé sa
surprise que le gouvernement de Libéria ait permis
à ces hommes de s'échapper, le comte de Malmes-

FEUILLETON

UNE HAINE A BORD.

DEUXIÈME PARTIE.

SŒUR AGLAË.

(Suite et fin.)

Le comte de Bellegrave trouva sœur Aglaë prodiguant
à Fargeolles des soins chrétiens : Fargeolles venait d'être
saigné, son délire affreux se calmait.

— Ma sœur, dit le commandant du brig, l'autre ré-
clame aussi votre sollicitude. Venez lui dire avec votre
grande âme de pardonner et de vivre.

Fargeolles, au même instant, reconnut Eglé de Pier-
remont.

— Elle!.... vous!.... ah! la sœur du.... Que me
voulez-vous donc encore? dit-il avec un accent d'hor-
reur.

— Moi! moi, je veux vous soigner comme un frère,
au nom du Dieu de paix!.... Il n'y a aucune amertume
dans mon âme, Monsieur, daignez vous laisser apaiser
par ma voix; fiez-vous au zèle actif de sœur Aglaë....

Fargeolles stupéfait par tant d'abnégation et de géné-
rosité, fut ébranlé un instant peut-être; mais ensuite un
étrange sourire crispa ses lèvres; il se laissa retomber
sur son lit et ferma les yeux.

Sœur Aglaë ne se montra pas moins forte au chevet de
Jules Renaud; pour la première fois, depuis qu'elle
avait pris le voile, elle fit clairement allusion à son exis-
tence passée :

— Pardonnez!... pardonnez! disait-elle au moribond;
si Charles était votre frère, n'était-il pas le mien
aussi?... Si Fargeolles, votre ennemi, a blessé votre âme
et a voulu vous ravir la vie, n'a-t-il pas détruit le bon-
heur et brisé l'existence d'Eglé de Pierremont?....
Dieu a rendu l'un et l'autre à sœur Aglaë, qui par-
donne!....

— Si je pardonne ce ne sera point pour vivre!....
si je pardonne, j'en mourrai! dit Jules avec égarement.

Depuis sa dernière rencontre, depuis le duel à mort,
une haine ardente, implacable, toujours bouillante,
était le violent topique qui faisait vivre Jules d'une vie
fébrile et pour ainsi dire artificielle.

Le malheureux se croyait trop faible pour renaitre par
un sentiment pur comme son amour.

Mais la sœur hospitalière se penchait de temps en
temps sur le moribond, car elle voyait que l'heure appro-
chait : son pouls irrégulier se soutenait à peine. Enfin,
la sainte fille fit un effort, et s'adressant à Antonine :

— Décidez-le, mademoiselle, à renoncer à sa ven-
geance; si vous avez quelque empire sur lui, combattez
son obstination. S'il acceptait la bénédiction de Dieu,
le repos de l'âme pourrait amener la guérison du corps.
Le docteur présent confirma ces paroles. Alors eut lieu

une de ces scènes touchantes qu'il faut renoncer à dé-
crire. Antonine implorait Jules, elle l'adjurait en pleu-
rant de rompre avec l'idée fixe qui l'obsédait; d'oublier
ses cruelles pensées, d'ouvrir son cœur à des sentiments
plus dignes de lui. Elle parlait avec une telle chaleur, une
douceur si pénétrante, que tous les assistants étaient
émus jusqu'aux larmes.

— Quand la haine me manquera, dit Jules Renaud
avec quelque hésitation, mon cœur cessera de battre.

La religieuse reprit avec énergie :

— Pardonnez, mon frère, pardonnez, dus-jez-vous
mourir!

— Je pardonne donc, et je meurs... répondit le jeune
officier.

— Si ce n'était pas pour lui faire parer sa coque, mur-
mura Gaussard, je dirais qu'on lui a conseillé la une ma-
nœuvre de constrict. Des pardons pour Vent-de-Bout,
c'est moi qui lui en donnerais au bout d'une gaffe! Heu-
reusement il y a un grand diable dans l'enfer qui n'en-
tend pas de cette oreille-là; laissons courir!

L'aumônier entra. On le laissa seul avec le lieutenant.

Cependant M^{me} de la Rizière introduite, d'abord au-
près de Fargeolles, l'entendit maudire Jules avec rage,
car le caractère de sa maladie était une exaspération fé-
brile et billieuse; elle fut révoltée de tout ce que les paro-
les de l'enseigne lui révélèrent de méchant, de bas et de
cruel : elle se leva indignée et rejoignit sa fille dans la
chambre de Jules Renaud.

bary a donné lecture de la lettre suivante du capitaine Croft, du steamer *l'Ethiophe*, et adressée à M. Newham, consul de S. M. britannique à Monrovia :

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que, d'après votre demande en date du 14 avril, je me suis mis à la recherche, à onze heures du soir, du bâtiment français *la Regina-Cœli*, dont plusieurs hommes de l'équipage avaient été massacrés par les émigrants qui se trouvaient à bord, et qui ensuite s'en étaient emparés.

« 6 heures 1/2 du matin, 15 avril. — Arrivé au cap Mouot, je suis allé à terre, où j'ai appris que *la Regina-Cœli* avait été aperçue le 14 avril à six heures du soir, en vue de Galinas.

« 8 heures du matin. — J'aperçois *la Regina-Cœli* en vue de Galinas, très-près de terre et à la dérive.

« 9 heures du matin. — J'aborde *la Regina-Cœli*, j'aperçois le capitaine du bâtiment dans un canot, hors de la portée de canon des pirates. Le capitaine me dit, en présence de plusieurs passagers, qu'il y avait déjà plusieurs jours qu'il guettait son bâtiment, mais que les pirates tiraient toujours sur lui chaque fois qu'il arrivait à portée, et qu'ils montraient des dispositions hostiles lorsqu'on manifestait l'intention de se rendre à bord.

« 9 heures 15 minutes du matin. — J'entre en pourparlers avec les pirates, qui remettent entre nos mains *la Regina-Cœli*; j'envoie en conséquence, mon second avec quelques hommes s'emparer de *la Regina-Cœli* comme prise de *l'Ethiophe*. Je prends alors ce bâtiment à la remorque et je me rends à Monrovia, j'arrive heureusement.

« Le 16 avril, je nomme M. Macklois mon agent et lui donne *la Regina-Cœli* en charge.

» Signé : CROFT,
maître du steamer *l'Ethiophe*.

CHRONIQUE LOCALE.

ELECTIONS. — 2^e TOUR DE SCRUTIN.

Canton de Saumur. — Nord-ouest.

M. Léon Mayaud a été élu membre du conseil général.

Canton de Saumur. — Sud.

MM. Paul Mayaud et Bucaille ont été élus membres du conseil d'arrondissement.

Monsieur le Rédacteur,

Le 23 juin était jour de fête au collège de Saumur. M^r l'Evêque d'Angers, cédant, avec l'affabilité qui lui est toujours naturelle, aux désirs et aux vœux du digne chef de l'établissement, venait donner la sainte communion et conférer le sacrement de Confirmation aux jeunes enfants préparés par les soins de M. l'aumônier du collège. La plus grande partie des élèves, heureux de s'associer au bonheur de leurs camarades, avaient voulu aussi s'asseoir à la table sainte. Par sa parole douce et persuasive, le bon abbé Papin, curé de Parnay, disposa cette chère jeunesse, et nous vîmes avec la plus grande consolation sur toutes les figures respirer la joie et le recueillement.

La chapelle avait été ornée et décorée avec un goût exquis.

A 7 heures et demie, Monseigneur se rendit à la

chapelle et commença la messe, entouré du clergé de la ville. M. le comte de Rochefort, commandant de l'Ecole de cavalerie; M. le vicomte O'Neill de Tyrone, sous-préfet de l'arrondissement; M. Louvet, maire et député; M. le Président; M. le Procureur impérial; M. l'Inspecteur de l'Académie et tous les membres de l'administration du bureau s'étaient fait un devoir de répondre à l'invitation de M. Chanson, principal du collège. Tous les professeurs témoignaient par leur présence la part touchante qu'ils prenaient à l'acte religieux de leurs jeunes élèves.

Enfin, dans la chapelle, dans les tribunes et dans l'enceinte du réfectoire, converti, pour ce jour, en annexe de la chapelle, se pressait une foule compacte de parents et surtout de pieuses mères, qui venaient pour être les heureux témoins du bonheur de leurs enfants.

Pendant la sainte messe, des chœurs à deux et à trois voix, chantés avec accompagnement d'orgue-harmonium, contribuèrent, par leur exécution pure et suave, à inspirer le plus religieux recueillement dans le cœur des jeunes néophytes.

Avant d'administrer le sacrement de Confirmation, Monseigneur voulut bien adresser aux enfants des conseils et des avis qui ont électrisé tous les assistants. Sa parole avait d'autant plus d'autorité, qu'il avait sous les yeux des hommes éminents qui regardent la pratique de la religion comme le plus sacré des devoirs.

Enfin la fête religieuse est terminée; sur les instances de M. le Principal, Monseigneur se rendit sur la grande cour des pensionnaires, accompagné des honorables personnages qui étaient heureux de lui témoigner leur reconnaissance du bien que sa présence opérerait dans leurs enfants. La musique du collège exécuta avec un ensemble parfait quelques morceaux d'harmonie pendant que Sa Grandeur faisait le parcours des rangs des élèves disposés en ordre sous les arbres de la cour.

Au moment où tout le cortège allait quitter la terrasse, trois élèves, accompagnés de quelques camarades, sortent des rangs et viennent exprimer à notre vénérable évêque leur vive reconnaissance du bienfait qu'il a daigné leur accorder. Voici les quelques mots que le jeune Servain, au nom des enfants des trois communions, adressa à Sa Grandeur.

« Monseigneur,

« Pendant les jours de sa vie mortelle, le divin Sauveur aimait à dire à ses disciples : *Laissez venir à moi les petits enfants, c'est à eux que j'appartiens*. Fidèle image, pour nous, de cette bonté de Dieu que votre main chérie vient de nous distribuer, vous êtes accouru à l'appel de vos petits enfants du collège de Saumur. Aussi, voyez sur nos visages rayonner la joie et le bonheur que Votre Grandeur est venue nous apporter. Votre cœur de père a parlé aux cœurs de vos enfants, et les pieux conseils que votre bonté paternelle a fait descendre dans nos âmes y porteront des fruits salutaires pour l'avenir.

« Oh! si nous venions à oublier vos leçons, si l'entraînement des passions cherchait à nous détourner de la voie du devoir, il nous suffirait de nous rappeler combien la vertu nous parut aimable et attrayante, lorsque nous la contemplions sous vos traits chéris.

« Rester fidèles aux pratiques de la Religion, et nous montrer fiers du titre qui nous ennoblit aujourd'hui et dont votre main pontificale nous a décorés, c'est notre vœu, c'est la promesse qu'avec moi viennent vous faire les jeunes confirmés du collège de Saumur. »

De nombreux cris de *Vive Monseigneur!* accueillirent ce discours ainsi que les suivants.

L'élève Bugnet, au nom de la section des sciences, présenta à Sa Grandeur les hommages de ses condisciples.

« Monseigneur,

« Lorsqu'après une année d'absence, un père vient revoir ceux qu'il aime, une joie bien douce, une félicité bien suave fait tressaillir tous les cœurs. Ainsi, Monseigneur, la visite, si impatiemment attendue, que Votre Grandeur veut bien nous accorder, comble tous vos enfants d'un bonheur inefable. Dieu nous en est témoin. Monseigneur, nous sommes profondément touchés de ce que vous avez bien voulu venir, dans cet asile de la jeunesse, répandre les bénédictions du ciel, en daignant nous distribuer de vos mains vénérables la sainte communion et en appelant sur la tête de nos jeunes condisciples la rosée des dons de l'Esprit-Saint.

« Vous dire que cette faveur portera des fruits, c'est vous assurer que, dans notre reconnaissance, nous n'oublierons jamais cette touchante preuve de votre intérêt pour nous.

« Les nobles personnages qui entourent Votre Grandeur, et dont nous connaissons bien les tendres sentiments pour la jeunesse, qui, eux aussi, par leurs conseils et leurs exemples nous tracent la voie de la Religion, de la vertu et de l'honneur, pourront vous dire, Monseigneur, quels sont pour nous, les soins paternels et la bienveillante sollicitude de l'homme éminent que la Providence, dans sa bonté divine, a placé à la tête de cet établissement; ils pourront vous dire que le guide à qui vous avez confié la direction de nos cœurs, est un père, un véritable ami qui, par ses conseils pleins de sagesse et d'aménité, remplit nos âmes d'une affection sincère et d'une confiance sans bornes.

« Depuis longtemps, Votre Grandeur le sait, ou reproche à la jeunesse d'être indiscreète, mais, sans doute, ce reproche lui a été adressé par des cœurs qui ne connaissent pas la bonté d'un père. Aussi, en venant vous prier d'accorder grâce à quelques malheureux coupables, qui feront tous leurs efforts pour ne plus retomber dans leurs fautes, nous venons faire connaître une de vos éminentes vertus, c'est-à-dire le bonheur que vous ressentez à obtenir ou à accorder un pardon. Et, comme dans votre âme généreuse toutes les vertus se donnent la main et vivent en parfaite intelligence, vous bénirez vos enfants en leur permettant d'aller jouir de vos bienfaits sous les frais ombrages de la campagne.

« Qu'il nous soit permis, Monseigneur, de vous demander encore une faveur. Le bonheur que nous procure aujourd'hui votre visite nous presse d'en solliciter de plus fréquentes. Oh! soyez bien persuadé que toutes les fois que vous daignerez revenir auprès de vos enfants, vous les trouverez toujours remplis d'amour pour notre vénérable père, et toujours prêts à crier d'une voix unanime :

« *Vive Monseigneur!* »

Après le départ du prêtre, tout le monde s'était approché du lit.

— J'ai pardonné! c'est bien, je suis content, car je meurs, disait l'officier. Adieu, Papillon! adieu, Gaussard! adieu, monsieur de la Rizière! adieu noble sœur Aglaé!... et vous, Antonine, adieu! J'aurai du moins tenu un de mes serments, celui de vous aimer jusqu'à mon dernier soupir.

Alors il baissa la tête et resta sans mouvement.

On entraîna hors de la chambre la jeune fille éplorée.

— Mort! mort! se prit à crier Gaussard en courant dans tout l'hôpital comme un insensé.

Il s'arrêta devant le lit de Fargeolles, et lui d'un ton de voix farouche et d'un air de menace: — Il est mort, entendez-vous!

— Mort!... s'écria l'enseigne: il est mort et ce n'est pas de ma main!

A ces mots, il bondit, il se redressa sur son lit, il grinçait des dents.

Le vieux matelot recula effrayé.

Les infirmiers se précipitèrent sur l'enseigne et le retirèrent; sœur Aglaé tenta de l'apaiser encore; il la maudissait en vomissant un torrent de blasphèmes.

Fargeolles, regardant fixement le gabier, hurla encore: — Tu m'a volé sa vie! j'aurais dû le tuer!... Malédiction sur vous!...

A ces mots, le sang l'étouffa, il tomba raide mort.

Gaussard resta pétrifié; il était depuis quelques minu-

tes devant un cadavre violet, quand Papillon vint à lui en courant:

— Père Gaussard, dit-il, ne vous désespérez pas, M. Jules vit encore; ce n'était qu'un évanouissement. M^{lle} Antonine est rentrée, je viens de le lui apprendre.

— Ah! s'écria le gabier en tremblant de joie! puisqu'il vit encore, je me dédis: il y a un bon Dieu!

M^{lle} de la Rizière était agenouillée au pied du lit de Jules dont elle réchauffait les mains froides.

— Vivez! lieutenant, vivez! dit Gaussard en ouvrant la porte; c'est l'autre qui est mort, archi-mort.

Jules ouvrit les yeux. Il avait pardonné solennellement croyant expirer bientôt; mais il avait consenti à mourir et non à vivre sans haine. Il le pouvait désormais; à cette nouvelle, sa poitrine sembla soulagée d'un poids énorme, il respira plus librement.

Antonine était près de sa mère, qui prit sa main et la plaça dans celle de Jules, comme pour les unir. Une légère rougeur colora les joues du jeune homme, qui sembla revivre tout-à-fait. Des larmes de joie et d'attendrissement coulaient de tous les yeux.

Et sœur Aglaé pria encore pour le meurtrier de Charles de Pierremont.

CONCLUSION.

Dans les papiers d'Emile Fargeolles on trouva le manuscrit de M. Labranche, que M. de Kergal ne put lire sans pleurer:

— Malheureux père! murmura le capitaine de frégate; si grandes qu'aient été ses fautes, méritait-il d'avoir un tel fils?....

Emile Fargeolles fut enterré réglementairement.

Quelques mois après, le commandant de Kergal, le comte de Bellegrave et Bertant, l'ex-chef du poste de la *Thétis*, présentement officier du brig le *Voltigeur*, assistèrent au mariage de Jules Renaud dont Desbagues, alors enseigne, était garçon d'honneur.

Gaussard et Papillon, donnèrent l'exemple de la plus franche gaité aux vieux et aux jeunes marins de la *Sévère*; tout l'équipage célébra par mille folies le bonheur de son cher lieutenant; — et le vieux agent comptable, qui n'avait pas perdu le goût des calembours, ne crut pas pouvoir en commettre plus de vingt-quatre au repas de noces.

Mais après ces pages dramatiques, le récit des fêtes qui suivirent l'union de Jules Renaud avec Antonine de la Rizière serait un hors-d'œuvre.

Nous dirons seulement que dans la chapelle, durant la cérémonie nuptiale, on remarqua une sœur hospitalière qui pria Dieu de toute son âme pour le bonheur des deux époux.

C'était celle qui avait donné à Jules Renaud l'aiguillette d'or de Charles de Pierremont.

G. DE LA LANDELLE.

Après ce discours, que Monseigneur écouta avec toute sa bienveillance ordinaire, l'élève Girault, de la classe de logique, offrit ses hommages dans les strophes suivantes :

O cara menti Religio meæ,
Fidele quantis pectus inebrias,
Quum pandis angustos recessus,
Delicis! Procul hinc inanes

Vanæque pompæ! me juyat et sacros
Audire cantus, et fidium sonis
Voces canoris temperatas,
Aut populum precibus litantem.

Halant odoris thura vaporibus,
Et prona flexo turba jacet genu:
Cui tanta majestas honore
Stat mediis operatus aris

Summus Sacerdos..... O venerabilis,
O sancte Præsul, quem Deus huic gregi
Jussit præesse, et qui paterno
Nos tegis atque fovet amore,

Qua voce jam nunc, quo tibi debitas
Referre possim carmine gratias?
Cæleste donum quo virile
Robur inest pueris repente

Benignus affers; nos dapibus sacris
Tecum assidemus..... Qui posuit suum
Nostris in oris te ministrum
Sit tua, sit Deus ipse, merces!

C'est alors que le saint Evêque, pour lequel la jeunesse a un attrait tout particulier, exprima le bonheur qu'il ressentait de cette délicieuse journée.

« Vous désirez vivement, a dit le bon Evêque en souriant, vous désirez que je vive. Et moi aussi je veux bien vivre, pour avoir encore occasion de vous témoigner mon sincère intérêt et mon affection toute paternelle. Cependant le cri de *vivat!* serait traduit par moi d'une manière fort peu rigoureuse; dans ma langue, il signifie congé! »

Et de nouveaux *vivat!* accueillirent cette annonce toujours flatteuse aux oreilles des écoliers.

Telle fut cette fête qui nous a bien délicieusement impressionnés, et dont le souvenir fait à chaque instant le sujet des conversations de nos jeunes gens, pendant leurs récréations. G.-T. R.

La commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent vient de faire, en la personne de M. Fouqueteau, une perte qui laisse de profonds et universels regrets.

M. Fouqueteau était l'homme de bien dans toute la force du mot. Retiré à la campagne, il y vivait dans un bonheur parfait, au milieu d'une famille vertueuse qui l'entourait de soins et d'affection. Doué d'un grand sens, et ce qui vaut mieux encore d'un cœur très-droit, il était, dans sa maison comme au dehors, l'homme d'exemple et de bon conseil. S'élevait-il une discussion, une difficulté entre quelques habitants de sa commune ou des communes voisines, ils couraient à lui, le forçaient en quelque sorte à les juger, à vider leur différend. Il le faisait avec tant d'impartialité et d'intelligence que jamais on ne se plaignait de ses décisions.

Connaissait-il quelques misères profondes, — et il les connaissait toutes, car il passait toute l'année à la campagne, — il portait sans retard, avec de larges aumônes, les consolations, les encouragements, si nécessaires à ceux qui souffrent. Et tout cela il le faisait sans bruit, sans ostentation.

Aussi quand on le sut dangereusement malade, ce ne fut qu'un cri de douleur; et quand on le conduisit à sa dernière demeure, où l'on peut dire que les communes des Tuffeaux et de Saint-Florent l'accompagnèrent, tout le monde versait des larmes, les pauvres parce que la mort leur enlevait un soutien et un consolateur, les autres parce qu'ils perdaient un excellent conseil et un véritable ami.

M. Fouqueteau était trop véritablement homme de bien pour n'être pas religieux; aussi la mort ne l'a-t-elle pas surpris. — Dès qu'il se sentit mortellement atteint, il demanda les secours de la religion et les reçut avec la résignation et la foi d'un chrétien.

Un train, parti de Tours mardi matin, a fait le trajet de cette ville au Mans où il est arrivé vers quatre heures du soir. Reparti mercredi matin du Mans, il est rentré à Tours vers le milieu de la journée. Dans ce convoi se trouvait M. Marc, administrateur du chemin de fer d'Orléans. Le but du voyage était la visite de la ligne. D'après les renseignements qui nous parviennent, la voie est presque complètement terminée; les travaux de construction des gares sont finis, il ne resterait plus à achever que quelques aménagements intérieurs dans les gares et les passages à niveau. On annonce que la réception officielle de la ligne par les ingénieurs, au nom de l'Etat, se fera prochainement et l'inauguration aurait lieu vers le 12 juillet. — Havas.

FAITS DIVERS.

On écrit de Naples, 14 juin :

« Nous apprenons, par une dépêche télégraphique de l'intendant de la principauté Citérieure, qu'un ouragan extraordinaire a causé, hier, dans l'après-midi, les plus grands désastres dans la commune de Sala. D'immenses blocs de pierre ont roulé de la montagne et ont abattu près de cinquante maisons. Des familles entières ont péri et on ne connaît pas le nombre des morts. »

— On assure que le nouveau ministre de l'Algérie et des colonies sera installé au Palais-Royal.

On désigne, pour les fonctions de secrétaire général, M. Blanche, qui occupe le même poste au ministère d'Etat; M. Blanche serait remplacé par M. Pelletier.

On annonce aussi que M. Champourtois, ingénieur des mines, serait chef du cabinet.

Pour chronique locale et faits divers : P. M. E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Marseille, 28 juin. — M. le maréchal Randon est arrivé ce matin.

La malle de Calcutta, du 17 mai, est également arrivée dans la matinée, apportant des lettres de commerce qui disent que les nouvelles du théâtre de la guerre sont peu satisfaisantes.

De nouveaux désastres, non compensés par des avantages partiels, ont été essayés par les Anglais. Il se confirme que la garnison de Shajehanpore a été surprise par l'ennemi venant d'Oude. Cette surprise aurait été suivie d'un pillage et d'un massacre. Les Anglais qui sont parvenus à se réfugier dans les fortifications ont été secourus.

La princesse de Jhansi continue ses opérations guerrières. Un engagement a eu lieu à Bitapore, près de Lucknow. Le général Walpole et le 9^e lanciers ont chargé trois fois les cipayes, mais vainement.

La circulaire commerciale imprimée à Calcutta dit que le général Walpole a été tué, ainsi que sept officiers. De nombreux soldats ont péri.

Les colons ont appris avec satisfaction le prochain envoi de neuf mille hommes.

Londres, 28 juin. — On a reçu de Bombay, en date du 3 juin, les nouvelles officielles suivantes :

Le général Rose avait pris Calpée le 25 mai sans éprouver de pertes : l'ennemi s'était enfui en perdant tous ses caïques, ses éléphants et ses munitions. Gwalior avait été attaqué et pillé par les rebelles. Sir Colin Campbell avait occupé le 26 mai Jellahabad. Dans la partie méridionale du Mahratta le désarmement s'opérait avec de grandes difficultés. L'Oude donnait toujours des inquiétudes. Les rebelles continuaient à menacer Lucknow, mais la ville était suffisamment défendue. — Havas.

VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATION de matériaux à provenir de la démolition de 2 maisons situées à Saumur, rue du Paradis et carrefour du Puits-Tribouillet, acquises par la commune de Saumur de MM. BIGEAU et GUÉRIN, pour continuer l'alignement du côté sud de la rue neuve Beaurepaire.

Le mercredi 30 juin 1858, à midi, en l'hôtel de la Mairie, il sera procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction des feux, des matériaux à provenir de la démolition des 2 maisons ci-dessus désignées, sur la mise à prix de 3,000 francs.

Le cahier des charges clauses et conditions de cette adjudication est déposé au secrétariat de la Mairie, où il pourra en être pris connaissance tous les jours de midi à quatre heures (*Fêtes et Dimanches exceptés*).

Hôtel-de-Ville, le 18 juin 1858.

Le Maire de Saumur, député au Corps-Législatif (312) LOUVET.

STÉRÉOSCOPES, portraits aux stéréoscopes, d'après nature, de S. M. L'EMPEREUR NAPOLEON III : prix : 5 fr. — ALEXIS-GAUDIN et frères, éditeurs, à Paris, rue de la Perle, n° 9. — Vues, groupes, paysages, etc., etc.

ARTICLES DE PHOTOGRAPHIES. (328)

Les PILULES FERRUGINEUSES DE VALLET, approuvées par l'Académie impériale de médecine de Paris, le 8 mai 1838, sont reconnues comme le médicament le plus sûr et le plus en vogue pour guérir les pâles couleurs, les pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques. Pour ne pas être exposé à acheter de la contrefaçon il faut s'assurer que les flacons portent bien le cachet et la signature de Vallet, leur inventeur. On les trouve

chez tous les pharmaciens dépositaires des *Perles d'Ether anti-nerveuses* du Dr Clertan. (180)

Marché de Saumur du 26 Juin.

Froment (hec. de 77 k.) 14 72	Graine de colza . . .	23 —
2 ^e qualité, de 74 k. 14 13	— de lin . . .	23 —
Seigle 8 —	Amandes en coques	— —
Orge 8 40	(l'hectolitre) . . .	— —
Avoine (entree) . . . 12 —	— cassées (30 k) . .	78 —
Fèves 11 20	Vin rouge des Cot.,	— —
Pois blancs 52 —	compris le fût . . .	— —
— rouges 27 20	1 ^{er} choix 1837 . . .	— —
Cire jaune (30 kil) . . 225 —	2 ^e —	80 —
Huile de noix ordin. . 35 —	3 ^e — (a)	— —
— de chenevis . . . 43 —	— de Chinon	80 —
— de lin 30 —	— de Bourgueil . . .	140 —
Paille hors barrière. 24 93	Vin blanc des Cot.,	— —
Foin 67 32	1 ^{re} qualité 1837 . . .	— —
Luzeerne 70 —	2 ^e —	30 —
Graine de trèfle . . . 62 —	3 ^e — (a)	30 —
— de luzeerne . . . 40 —	— ordinaire	— —

(a) Prix du commerce.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 16 au 25 juin.

Nous assistons encore à un avortement de la hausse. Il y a six mois, lorsque le coupon de la bourse fut détaché sur le 3 0/0, se présentèrent les mêmes faits qui se renouvelèrent aujourd'hui. Le coupon se détacha en baisse. Le 3 0/0, qui était, le 5 décembre, à 67 80, tomba le 7 à 66 13, et le surlendemain à 66 03. A partir de ce moment on vit reparaitre les acheteurs et la rente remonter assez promptement à 67 fr. C'était le commencement d'une campagne de hausse qui se prolongea encore un mois. Cette reprise marquait la fin de la période aiguë de la reprise commerciale. Elle avait été précédée des mêmes symptômes qui ont amené le mouvement actuel, c'est-à-dire l'abaissement du taux de l'escompte et de la reconstitution des réserves métalliques dans les encaisses des Banques. Le marché offrait le même aspect qu'aujourd'hui; le découvert y était considérable, la spéculation découragée, et le comptant seul se disposait à rentrer dans les valeurs.

La hausse qui a suivi, cette fois encore, le retranchement du coupon, a trouvé son terme à plus courte échéance. Comme au mois de janvier, ce sont des préoccupations politiques qui l'ont arrêtée. La spéculation à la baisse avait conservé ses positions, et, dès qu'elle a vu chanceler la confiance des acheteurs, elle a multiplié les offres pour affaiblir les cours. De 68 50 la rente 3 0/0 est retombée rapidement à 68 fr., et, après avoir fait une halte d'un jour à ce prix, elle a retrouvé à 67 83. Ainsi le coupon, qui était à moitié regagné, est de nouveau entièrement perdu.

Ce résultat est fait pour décourager les capitalistes qui avaient commencé à espérer sérieusement la durée de la hausse. S'il est funeste à la rente, il l'est encore plus aux actions des chemins de fer. La faveur publique qui revenait à ces valeurs s'en éloigne encore, et il est à craindre que le marché ne retombe dans le marasme où il languissait avant cette dernière tentative de hausse. Les grandes lignes avaient été l'objet de levees importantes à la dernière liquidation, et on assure que les capitaux se disposaient à lever encore des titres à la fin du mois; mais si le marché ne se raffermir pas avant cette époque, il est probable que les livraisons de titres excéderont les besoins des acheteurs.

L'Orléans est retombé de 1,265 à 1,225, le Nord de 960 à 930, l'Est de 635 à 625, le Lyon de 776 25 à 745 75, le Midi de 540 à 503 75, l'Ouest de 603 à 573. Ainsi des autres chemins.

Le chemin de la ligne d'Italie annonce le paiement de l'intérêt semestriel, 3 75 par action, à partir du 1^{er} juillet, soit sur la présentation des actions constatant le 3^e versement de 50 francs, soit après le dépôt préalable du coupon, n° 4, détaché de l'action sur laquelle a été effectué ce versement; on sait du reste qu'une importante section de ce chemin doit être ouverte dans le courant de l'été.

La Caisse paternelle, Compagnie d'assurances générales sur la vie et contre les accidents de chemin de fer, a réuni ses actionnaires le 27 mai dernier, et l'assemblée a voté la distribution d'un dividende 13 0/0, intérêt compris. Ce résultat remarquable justifie la réputation de cette Compagnie et la préférence que lui accordent les personnes qui contractent des assurances sur la vie. Les capitalistes sérieux recherchent ses actions comme placement de premier ordre.

Les valeurs industrielles cotées n'obtiennent que de rares acheteurs. On s'occupe beaucoup de la nouvelle souscription qui vient de s'ouvrir aux obligations de la Cité d'Orléans. Par une combinaison des plus ingénieuses, ces obligations émises à 500 fr. sont remboursables à 1000 fr. au minimum, garanties par première hypothèque, par privilège de vendeur et de constructeur, et par droit d'antichrèse; elles rapportent en outre 6 0/0 soit 30 fr. par an. A. DUPONT.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 26 JUIN.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Ferme à 68 23.	
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Ferme à 94 10.	
BOURSE DU 28 JUIN.	
3 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 68 25	
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 94 00	

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de ARMAND SIMON, huissier-
(081) audiencier à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Par autorité de justice.

Le mercredi 30 juin 1858, à midi, et jours suivants s'il y a lieu, à midi, au domicile du sieur GIRAULT, aubergiste, à Saumur, rue Dallier, hôtel du Croissant, il sera procédé par le ministère de M^e PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers consistant en : lit, armoire, commodes, buffet, tables, batterie de cuisine, ustensiles de cabaretier, placards, chaises, tabourets, etc., etc.
On paiera comptant. (331)

A VENDRE

En totalité ou par parties,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue d'Orléans, Composée de trois boutiques sur la rue, cour, magasins et écuries derrière, donnant sur la rue Dallier. S'adresser à M^{me} JOURDRAN, propriétaire aux Ponts-de-Cé, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (332)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou en détail,

UN TRÈS-BEAU TERRAIN.

Sis à Saumur, rue du Champ-de-Foire et rue Verte, D'une contenance de 8,156 mètres carrés. Ce terrain, très-convenable pour toute espèce de construction, pourra être divisé au gré des acquéreurs. S'adresser audit notaire. (315)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-
priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le vendredi 2 juillet 1858, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison où est décédée la veuve MARTINOT, née DELARUE, sise à Saumur, rue du Portail-Louis, à la vente aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, couette, convertores, couvre-pieds, draps, essuie-mains, armoire, effets, tables, chaises, pelle, pincettes, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

On demande, pour une maison de campagne, un DOMESTIQUE pouvant entrer de suite au service; on désire qu'il connaisse le jardinage, et qu'il ait l'habitude des chevaux. S'adresser au bureau du journal.

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, et chez M. Pissor, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean. — Prix du pot : 5 FR. (19)

A VENDRE

Jolie JUMENT à deux fins. S'adresser au bureau du journal.

COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette Colle s'emploie à froid. Elle remplace avec avantage la colle de pâte, la colle forte, la colle à bouche, etc., etc. On peut s'en servir pour carton, porcelaine, verre, marbre, bois, fleurs, etc., etc.

Prix du flacon 50 cent.

Dépôt à Saumur, chez M. LECOT-TIER, relieur, rue du Petit-Maure, 12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6, rue Mezières, pour vente en gros.

M. SIMON, huissier, demande un
CLERC. (282)

L'IODE NAISSANT du Dr J. BERNARD, guérit radicalement sans mercure, copahu, nitrate d'argent, tannin, etc., les MALADIES CONTAGIEUSES récentes ou chroniques; les suites de traitements incomplets ou restés sans succès; les AFFECTIONS DE LA PEAU les plus rebelles (dartres, teignes, boutons, rougeurs, taches, démangeaisons, etc.) Consultations de 3 à 5 heures (gratuites de 9 à 10 heures), rue Montmartre, 161. Guérisons à forfait et traitement par correspondance. Dépôt des médicaments à la pharmacie, rue Montmartre, 141. (324)

DENTS A 5 FRANCS, DE D'ORIGNY,

Médecin-Dentiste de la Faculté de Paris,

Docteur en chirurgie de l'Université d'Iéna, passage Vero-Dodat, 33, ci-devant place du Palais-Royal, 225, PARIS.

M. d'Origny, après quinze années d'étude raisonnée et d'expérimentation des anciens et nouveaux systèmes, est parvenu aux dernières limites de la perfection dans l'art du Dentiste. Absence complète de la moindre douleur dans la pose et l'emploi de ses Dents et Rateliers; imitation parfaite de la nature; facilité de broyer les aliments les plus durs; inaltérabilité et solidité garanties; à tous ces avantages se joint une modicité de prix inconnue jusqu'ici, puisque M. d'Origny, grâce à ses perfectionnements, a pu réduire à cinq francs le prix de ses Dents, avec garantie écrite pour dix ans. — Visible de 9 à 5 heures, passage Vero-Dodat, 33, Paris. (298)

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

Le bitume rend imperméables tous les corps qu'il pénètre, et il les préserve du feu et de l'humidité. Les propriétés incontestables de durée et d'économie du carton bitumé l'ont fait adopter par les ministères, les gares de chemins de fer, les usines, les forges, par un grand nombre d'administrations, pour les fermes-modèles du gouvernement et pour le camp de Châlons.

MAISON A PARIS :

Rue du Mail, 27, et rue Saint-Pierre-Montmartre, 7.

TOITURE CARTON BITUMÉ PEYRAT

durété métallique; elle le préserve de la piqure des insectes et le conserve indéfiniment. Prix : 75 c. le kil.

MAISONS } A Lyon, rue de Pnyz, 25.
A Reims, place du Palais, 2. (196)

HUILE PEYRAT.

Cette huile, employée seule à chaud au moyen d'un pinceau, donne au bois blanc une teinte de vieux chêne et une

Le mètre, bitumé d'un côté, 60 centimes.

5^e ANNÉE.

Administration, 7, rue de la Bourse.

LE CRÉDIT FINANCIER

UN AN : 4 FR.

Administration, 7, rue de la Bourse.

Le CRÉDIT FINANCIER, journal hebdomadaire, le meilleur marché de tous les journaux, quatre francs par an pour Paris et les départements, paraît le dimanche matin et contient : Un article SITUATION, résumé général de la Bourse de la semaine; une CHRONIQUE des Chemins de fer français et étrangers, renseignements sur les lignes projetées ou en cours d'exécution, détails de service; FAITS DIVERS et nouvelles inventions, applications de la science à l'industrie, détails commerciaux sur les denrées de première nécessité; BIBLIOGRAPHIE spéciale, commerciale, scientifique, financière; ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES, paiements d'intérêts et de dividendes; JURISPRUDENCE commerciale; BULLETIN des théâtres de Paris; COURRIER FINANCIER DE LA SEMAINE et feuilleton; enfin, un TABLEAU de la Bourse relevé sur la cote officielle.

MM. E. Pégot-Ogier et C^{ie} se chargent, pour le compte de leurs clients, de les représenter aux assemblées d'actionnaires et dans toutes les affaires où leurs intérêts se trouvent engagés; de toucher tous effets publics, arrérages de rentes, coupons d'actions ou d'obligations, etc.; d'opérer les versements appelés; de convertir les titres, d'effectuer les dépôts, retraits ou renouvellements de dépôts d'actions, de fournir les renseignements les plus exacts sur la valeur de tous les titres; et, en général, sur toutes les opérations de finances.

Les opérations sont les suivantes : Souscrire, acheter et vendre, pour le compte de tiers, tous effets publics, actions et obligations industrielles de France et de l'Étranger; — prendre part, sur ordres, à tous emprunts, soit

d'État, villes et compagnies, à tous travaux publics, entreprises commerciales et industrielles; — faire des avances ou ouvrir des crédits, en compte courant, sur dépôts de titres, effets publics, actions ou obligations; — recevoir des sommes en comptes courants, et tous titres en dépôt.

Caisse de report recevant toutes sommes pour être utilisées en REPORTS. Le report est une opération lucrative et sûre, puisqu'elle repose toujours sur actions ou obligations, offrant toute garantie. Versements à volonté. (Chaque compte courant est arrêté au bout d'un mois.) Il est délivré à chaque déposant un récépissé extrait du livre à souche.

Opérations de Banque et de Bourse, Caisse de Dépôts, Reports, Bénéfices payés tous les mois.

Pour toutes demandes et lettres, écrire franco à MM. E. PÉGOT-OGIER et C^{ie}, ou à M. le Directeur du Crédit financier, rue de la Bourse, 7. — Pour envois de fonds, envoyer par lettres chargées, et dans les villes où la Banque de France a des succursales, verser au crédit de MM. E. PÉGOT-OGIER et C^{ie}, banquiers.

ABONNEMENTS

PAS DE PRIMES, MAIS DEUX NUMÉROS PAR MOIS AU LIEU D'UN.

BUREAUX A PARIS
Rue Ste-Anne, 64.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

Envoyer franco au Directeur un bon de poste ou sur Paris, ou s'adresser aux Libraires et aux Messageries.

(Journal des Dames et des Salons. — 5^e ANNÉE. — Sous le patronage de M^{me} la comtesse DASH)

Est le seul journal du genre auquel son immense succès en France et à l'étranger ait permis d'offrir à ses abonnées, sans augmentation de prix, DEUX NUMÉROS par mois au lieu d'un. Elle publie PAR AN 24 numéros grand in-8°, édition de luxe, rédigés par les sommités de la littérature, 24 gravures de modes colorées, dessinées par M^{me} Héloïse Leloir; 15 Planches de Broderie par nos premiers dessinateurs en ce genre; — 15 Planches de Patrons de Robes, Manteaux, Chapeaux, Vêtements d'enfants — Plusieurs Planches colorées de Tapiserie, Filet et Crochet; — environ 40 Morceaux de Musique pour Chant et Piano; — et une multitude de Travaux de Dames en Tapiserie, Filet, Crochet, Tricot, etc.

La FRANCE ÉLÉGANTE publie en ce moment le Château de Pinon, grande nouvelle en 2 vol. in-8°, par M^{me} la comtesse DASH.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,